



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 MAI 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 03

Convocation : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. LAVILLE René.

M. LORD Stéphane donne procuration à M. BALANGER Jean-François.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Philippe MARIN a été nommé secrétaire de séance.

030 / 2023 - OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°11-2023 du 4 avril 2023 annulée et remplacée par celle du N°23-2023 du 14 avril 2023 prise en faveur des subventions allouées aux associations corneillanaises et propose d'attribuer une subvention à deux associations supplémentaires :

- ACCA – Chasse Corneilla : 300,00 €
- Alors on danse : 300,00 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230523-0302023-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2023 est complété comme suit :

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	800,00 €
Acrobate du Canigou	400,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	800,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	500,00 €
Força Corneilla	300,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
La chorale Cœur du Ribéral	400,00 €
Comité d'animation	3 000,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Souvenir français	300,00 €
Entente de la Têt	1 000,00 €
ASA Força Real	500,00 €
3 Corneillas	500,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	300,00 €
Cuisinons ensemble	500,00 €
Brave Art's	400,00 €
Section jeunes sapeurs-pompiers Millas	300,00 €
Parents d'élèves collège Millas	100,00 €
ACCA Chasse	300,00 €
Alors on danse	300,00 €
TOTAL	13 800,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ❶ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2023, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ❷ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 24 mai 2023

Le Maire,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230523-0302023-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

